MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), session 2022

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), au titre de l'année 2022 :

Monsieur OBRIER Damien, ingénieur d'études hors classe, président, Université Lyon 2, Lyon.
Madame MRAIHI Saida, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Ecole arts et métiers, Paris.
Madame HEDIN Nathalie, agent contractuel équivalent ingénieure d'études de classe normale, experte, Institut national des sciences appliquées, Lyon.
Madame PEROZ Marie-Juliana, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université Grenoble Alpes, Grenoble.
Monsieur CHABRILLAT Benjamin, ingénieur d'études de classe normale, Ujm, Saint-Etienne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 29 septembre 2022

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
En charge des ressources humaines et de l'action sociale

Marie-Reine MARANDEL